



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le jeudi 13 mars 2008

MARS ATTAQUES !

L'école fait l'objet d'annonces tous azimuts qui ne manquent pas de désorienter les parents et les enseignants. Pourtant ces annonces marquées par une précipitation totale vont toutes dans le même sens et obéissent à la même logique : le renoncement à une école ambitieuse.

Dans les écoles, l'incertitude et l'exaspération dominent. **Incertitude sur le remplacement** dont la situation est loin d'être brillante. **Incertitude sur le devenir des 2 heures** libérées par le ministre sans concertation ni réflexion préalables... **Exaspération par la multiplication de dispositifs** hors temps scolaire (accompagnement éducatif, stage de remise à niveau...) pour lutter contre l'échec scolaire alors qu'en parallèle l'école souffre d'un déficit chronique de moyens pour assurer la réussite de tous. **Exaspération à cause des changements fondamentaux** dans les programmes sans aucune consultation des acteurs de l'éducation. **Exaspération suite au refus de revalorisation salariale** et par la mise en pratique dans l'enseignement au travers des heures supplémentaires du slogan «*pour gagner plus il faut travailler plus*».

Sous-entendu : **les enseignants sont déjà suffisamment rémunérés pour ce qu'ils font !**

Nous avons ainsi, à juste titre, le sentiment que chaque jour notre métier se dévalorise, que les conditions de travail se dégradent et que l'école est soumise à des pressions et des orientations dont les objectifs ne visent pas l'intérêt des élèves et encore moins celui des personnels. C'est pourquoi il est nécessaire d'amplifier toutes les mobilisations.

Dans le val d'Oise, la FSU (SNUipp, SNES, SNEP...) et la FCPE appellent l'ensemble des collègues et des parents d'élèves à se rassembler le mercredi 26 mars devant l'Inspection Académique de Cergy à 14h30, pour exiger un autre budget pour l'école, de vraies concertations sur les programmes et les réalités de l'échec scolaire, une vraie ambition pour tous nos élèves... Ce sera également l'occasion d'exiger pour le CTPD du lendemain (reporté en mars pour cause d'élection !) des mesures de carte scolaire permettant à toutes les écoles et tous les établissements du Val d'Oise de fonctionner correctement.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

samedi 29 mars 2008

Information syndicale départementale

sur les nouveaux programmes

AVEC REMI BRISSIAUD

tous les enseignants du Val d'Oise peuvent y participer

maison des syndicats de Cergy - 9h

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Sommaire

Edito	p 1
Actu	p 2 à 6
Carte scolaire	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8

Les rendez-vous

Rassemblement devant l'IA du 95 Mercredi 26 mars

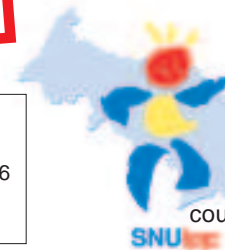
14h30

(voir edito)

Manifestation pour les retraites Samedi 29 mars

Paris

Lieu et heure sur <http://95.snuipp.fr>



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Consultation du ministère sur les Programmes ?

Le ministre de l'Éducation Nationale a présenté un nouveau projet de programmes le 20 février. Le SNUipp a immédiatement réagi tant sur l'absence de consultation pendant la phase de rédaction que sur le contenu du document.

Le SNUipp a pris l'initiative d'une réunion unitaire qui a débouché sur une lettre au ministre, signée de 19 syndicats, mouvements pédagogiques et associations complémentaires. C'est donc l'ensemble de la communauté éducative qui refuse l'orientation de ce projet.

Nous avons interpellé le ministre sur les conditions de consultation en exigeant des délais, une garantie de liberté d'expression, une transparence dans l'élaboration des synthèses départementales et nationales ainsi que leur publication.

Sur le Val d'Oise la consultation des enseignants devrait se tenir sur une demi-journée banalisée principalement autour du samedi 22 mars. La consultation s'effectue au sein de chaque école : c'est la condition d'une libre expression des enseignants (le ministère avait prévu initialement une réunion de circonscription organisée par l'IEN). Les synthèses, à partir des remontées des écoles, seront effectuées au niveau de la circonscription par les IEN qui les transmettent au ministère avant le 5 avril 2008. Un questionnaire est proposé par l'administration pour faire remonter les remarques.

Pour favoriser la participation et l'expression des enseignants dans la consultation et mobiliser sur ce qui pourrait se traduire par un retour en arrière dangereux pour les élèves et l'école, **le SNUipp organise une demi-journée d'information syndicale départementale** pour débattre des enjeux de ces programmes. Nous avons invité **Rémi Brisiaud** à intervenir lors de cette réunion qui aura lieu **le samedi 29 mars à la maison des syndicats à Cergy.**

Le dossier du dernier Fenêtres sur cours, arrivé dans les écoles lundi 10 mars, est consacré au projet de programme de l'école primaire. Le SNUipp a ouvert sur le site une rubrique spéciale dans laquelle chaque enseignant peut connaître l'avis de formateurs et de chercheurs.

Nous invitons les écoles à **ne pas se limiter aux items du questionnaire** fourni par le ministère (poser les questions du volume horaire, des progressions, de la liberté pédagogique...). **Nous demandons aux écoles de ne remonter leur compte-rendu de consultation auprès de la circonscription qu'après le 29 mars et d'en adresser un double à la section départementale du SNUipp.**

Consultation SNUipp sur le samedi matin

Alors que le ministère demandait une réponse immédiate sur la signature du relevé de conclusions et que le se-unsa et le sgen-cfdt signaient le document ministériel, le SNUipp décidait de consulter la profession avant de donner une réponse définitive.

Les 10000 premières réponses à la consultation attestent du besoin de consultation exprimé par les enseignants, syndiqués ou pas. Les résultats ne laissent pas place au doute. Les enseignants rejettent massivement le dispositif présenté par le ministère sur **l'utilisation des 2 heures libérées** par la suppression du samedi matin. À près de 80 %, ils estiment que le relevé de conclusion n'est pas acceptable, et que les propositions retenues à l'issue des négociations sont totalement insatisfaisantes. Avis sans appel !

L'augmentation de 18 à 24 h du temps consacré au travail d'équipe, ainsi que celle de 12 à 18 h pour l'animation et la formation recueillent des avis contrastés. À l'évidence la question du temps de concertation n'est pas résolue aux yeux de la profession. Par contre, le fait de consacrer 60 heures à des actions directes en dehors du temps de classe auprès des élèves est jugé inacceptable. Pour quelles raisons ? Si une faible majorité des enseignants estime que la suppression de 2 heures hebdomadaires n'est pas une bonne mesure en soi, 76 % d'entre eux estiment que le dispositif proposé ne sera pas à même d'aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves. De la même manière la déclinaison

de ces mesures pour la maternelle n'est pas plébiscitée.

Près de 79 % des enseignants ayant répondu à l'enquête considèrent que le SNUipp ne doit pas signer le relevé de conclusion.

La décision définitive sera prise lors du conseil national du SNUipp des lundi 17 et mardi 18 mars 2008. *Voir <http://95.snuipp.fr>*

Permutations

Résultats prévus pour le

Vendredi 21 mars 2008

SNUipp 95

01 30 32 21 88

Nouveaux programmes

Modifier les programmes de l'école est un exercice normal qui doit être régulièrement mis à l'ordre du jour. Mais leur évolution nécessite d'abord de faire confiance aux enseignants, de s'appuyer sur leur expérience professionnelle et enfin de respecter un rythme de mise en oeuvre, d'évaluation et de bilan.

De tout cela le ministère se moque et nous annonce de nouveaux textes déjà rédigés alors que les dernières modifications datent de ...2007 ! Les propositions qui nous sont soumises ont été concoctées dans le secret des cabinets ministériels. On ignore tout des experts consultés, des personnels entendus. La voix des enseignants est ignorée comme celle des syndicats et des associations professionnelles. Le ministre, sous la pression, a annoncé une consultation des enseignants des écoles.

Alourdissement

Avec l'annonce du recentrage sur les « fondamentaux », le projet de programme du premier degré présenté par le Ministre de l'Education Nationale, est marqué par un alourdissement des programmes, alors que le temps d'enseignement hebdomadaire sera réduit de deux heures à la rentrée prochaine.

En mathématiques et en français les programmes sont alourdis avec la réintroduction du futur antérieur et du passé antérieur, la multiplication des nombres décimaux, la division décimale, l'étude du cylindre et du prisme, la longueur du cercle, le volume du pavé, l'introduction d'une première langue vivante au CP. De même s'ajoute l'éducation au développement durable, l'histoire de l'art et... une heure hebdomadaire d'enseignement en Education Physique et Sportive.

Le Ministre envisage-t-il par conséquent de réduire considérablement l'enseignement de l'histoire, de la

géographie, des sciences, de l'éducation artistique et de transférer leur enseignement dans le cadre de l'accompagnement éducatif ?

Idéologie de l'ordre moral

Qui peut croire que le retour aux maximes moralistes telles « La liberté de l'un s'arrête où commence celle d'autrui » peut permettre de construire des règles de vie collective dans la classe.

C'est aussi le retour de l'idéologie de l'ordre moral jusqu'au ridicule comme le vouvoiement au CP. Dans ce domaine également le déclaratif et le dressage comportemental prennent le pas sur l'éducation à la citoyenneté. Tous les efforts des enseignants pour apprendre aux élèves à vivre ensemble sont caricaturés ; même l'éducation à la santé est réduite à une injonction à se brosser les dents !

Par ailleurs, la publication des résultats des évaluations école par école viserait à les mettre en concurrence dans une optique de « marché éducatif ». Le projet de programme réduit le plus souvent l'acte d'enseigner à la mise en place d'automatismes et à la mémorisation. Enseigner consiste aussi à développer la curiosité de l'élève, à lui permettre de découvrir des notions nouvelles, de faire une place à l'erreur et de structurer des connaissances.

Le projet privilégie une vision mécanique des apprentissages. Il constitue, en l'état, un retour en arrière qui fait fi de l'expérience des enseignants et des travaux de recherche pédagogique.

19 organisations réagissent !

Monsieur le Ministre,
Nous voulons une école plus juste, dont les finalités et les contenus soient compris et partagés par tous. Nous sommes persuadés que l'école peut et doit faire réussir tous les élèves, et que pour cela, elle doit se transformer.
Pour nous les élèves du 21^{ème} siècle doivent être respectés et respectueux, plus ouverts sur le monde et donc mieux capables de le comprendre, plus cultivés, plus éduqués, plus instruits, plus autonomes, plus responsables.
Pour nous l'école de l'avenir doit être le lieu où les élèves apprennent à maîtriser avec exigence et rigueur les apprentissages fondamentaux. Elle doit prendre en compte les attentes des parents, considérés comme des partenaires à part entière et non comme de simples usagers. Même s'il appartient à la nation d'en fixer les finalités, elle doit s'appuyer sur l'expérience des professionnels en matière d'éducation, de culture et d'enfance.
C'est pourquoi nous regrettons vivement qu'avant d'être rendu public, le projet n'ait fait l'objet d'aucune consultation des personnels de l'éducation nationale, de leurs organisations représentatives, des organisations de parents d'élèves, des associations professionnelles et des mouvements d'éducation populaire.
Le projet que vous nous présentez est marqué par un alourdissement des contenus, par une conception mécaniste des apprentissages et un affaiblissement de leur dimension culturelle. Il est loin de pouvoir contribuer à la réussite de tous les élèves qui par ailleurs nécessite les moyens adéquats. En fait il pénalisera ceux qui ont le plus besoin d'école et ne favorisera pas la maîtrise de l'ensemble commun des connaissances et des compétences que l'école doit faire acquérir à tous les élèves. Il tourne le dos à l'ambition des programmes de 2002 qui était de doter tous les élèves des outils nécessaires pour réussir au collège.
Nos organisations réaffirment avec force que les apprentissages fondamentaux que vise l'école primaire s'appuient sur un travail de l'élève dans lequel la recherche, la découverte et l'expérimentation s'allient nécessairement à la rigueur, à la structuration des connaissances et à la mémorisation.
En maternelle, nous rappelons que les programmes ne peuvent occulter l'accueil, la maturation psychologique et affective et ne donner comme finalités que la préparation à l'école élémentaire.
Elles vous demandent de procéder à une consultation approfondie de l'ensemble des partenaires de l'Education afin de revoir profondément votre projet.

Un « plan banlieue » de plus...

Dépourvu de moyens nouveaux et fondé essentiellement sur des redéploiements (cf les financements du plan pour les transports pris sur les moyens destinés au « Grenelle de l'Environnement »), le plan annoncé par le président de la République n'est pas de nature à réduire véritablement les inégalités par une action cohérente et durable. Le renforcement annoncé des forces de police ne palliera pas à ce déficit. Par certains aspects ce plan risque même d'aggraver les inégalités et les ségrégations, fruit d'un fonctionnement social et économique qui relègue plutôt qu'il n'intègre...

Ainsi, les « contrats d'autonomie » qu'il propose pour les jeunes n'offrent aucune garantie de déboucher sur des emplois stables ; ainsi la politique du logement est largement négligée, l'accession à la propriété se substituant à la construction et à la rénovation des logements sociaux ; ainsi rien n'est fait pour assurer concrètement une présence forte des services publics ; bien au contraire, l'accès à l'exercice effectif des droits est souvent subordonné au « mérite » individuel.

La FSU déplore notamment l'absence de toute mesure destinée à mieux lutter contre l'échec scolaire et contre les inégalités en ce domaine

: les mesures annoncées sont essentiellement des palliatifs qui ne traitent pas la source des problèmes. L'expérimentation du «busing », à l'exception de situations limitées et provisoires ne peut constituer une solution durable pour assurer la mixité dans l'ensemble d'un quartier.

En revanche la suppression confirmée de la carte scolaire, combinée avec le développement de pôles d'excellence et des établissements privés, va en fait aggraver les inégalités entre établissements et entre jeunes.

Une toute autre politique est nécessaire.

Pour les enfants et les jeunes, c'est d'abord de « première chance » qu'il doit s'agir : cela doit se traduire par un renforcement des conditions de scolarisation en maternelle dès deux ans, l'allègement des effectifs par classe, la mise en oeuvre de pratiques pédagogiques diversifiées...

Et c'est en assurant la présence des services publics dans ces quartiers, en encourageant et développant des actions culturelles, en prenant des mesures en terme de logement, de scolarisation, de transport et d'installation d'emplois stables que l'on permettra davantage de mixité sociale et de réussite pour les jeunes de ces quartiers et pour l'ensemble de la population.

15 heures pour remettre à niveau

Le Ministre de l'Education Nationale a décidé la mise en place de stages de « remise à niveau » pendant les vacances scolaires pour les élèves de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques.

Ce dispositif, qui prendra effet dès les vacances de printemps 2008, n'a fait l'objet d'aucune discussion et d'aucune information en direction des enseignants, des municipalités et des parents...alors que le Ministre s'y était engagé.

Le SNUipp s'interroge fortement sur l'efficacité de ces « devoirs de vacances » qui concerneront des élèves déjà sollicités dans le cadre des 2 heures libérées par la suppression des cours du samedi matin. Ce n'est pas en allant vers moins d'école pour tous et en superposant des dispositifs spéciaux hors temps scolaire pour les plus fragiles que l'on résoudra l'échec scolaire. Cette mesure n'a aucun sens pour l'intérêt des élèves. Qui peut croire qu'en 15 heures les difficultés seront résolues même à 6 élèves maximum par groupe (tiens, on croyait que les effectifs par classe n'étaient pas le problème !?). Le SNUipp dénonce ce dispositif de bricolage qui vise à faire croire à l'opinion que l'on peut régler les difficultés scolaires hors de l'école alors que dans le même temps les milliers de suppressions de postes vont avoir des conséquences désastreuses (effectifs par classe, volonté de supprimer les maîtres supplémentaires, menaces sur les RASED...) sur les activités pédagogiques des écoles.

Le SNUipp considère que la nécessité de faire réussir tous les élèves à l'école passe par de toutes autres mesures : plus de maîtres que de classes, des réseaux d'aide complets et en nombre suffisant, le développement du travail en équipe, la baisse des effectifs par classe (en France la moyenne d'élèves par classe est plus importante que dans la plupart des pays européens).

Alors que, les enseignants dénoncent inlassablement leur surcharge de travail, le Ministre à travers ce dispositif va accroître le travail des équipes. Face à la logique du travailler plus pour gagner plus, le SNUipp demande des mesures de revalorisation salariale qui concernent **tous les enseignants**.

Le SNUipp alerte les collègues sur les risques et les dérives possibles que constitue la participation à l'organisation d'activités hors temps scolaires qui ont pour effet de développer le système des heures supplémentaires. Le SNUipp considère que les directeurs n'ont aucune responsabilité à prendre dans l'organisation de ces activités hors temps scolaire basées sur le volontariat d'enseignants.

La première des remises à niveau serait de faire en sorte qu'il y ait tous les jours des enseignants formés devant les élèves et dans des conditions normales : des centaines de journées non-remplacées dans le 95 et subitement on trouve des fonds pour assurer des heures supp, cherchez l'erreur !

Lettre ouverte RASED

A la suite de l'interpellation du ministre de l'éducation nationale par le SNUipp, le SGEN et le SE, un collectif rassemblant, outre les organisations syndicales du premier degré, les associations professionnelles et les parents d'élèves, s'est adressé également par lettre ouverte à Xavier Darcos. Cette lettre reprend, en les développant un peu, l'argumentaire de notre première interpellation.

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour maintenir et renforcer les aides spécialisées de l'Education Nationale concernant les élèves qui rencontrent des difficultés à l'Ecole.

Nous avons été alertés par des informations contradictoires, non confirmées à l'heure actuelle, sur l'avenir du dispositif RASED, des aides spécialisées de l'Education Nationale et des missions des personnels concernés. Dans ce contexte nous sommes inquiets quant aux capacités de l'Ecole à accueillir et accompagner tous les enfants dans leurs apprentissages et quant à la prise en compte de l'élève qui rencontre des difficultés à l'Ecole.

La difficulté scolaire est complexe; son analyse et les réponses différenciées sont à trouver à l'Ecole, dans l'approche de l'enfant dans sa globalité à partir d'éclairages théoriques et de regards pluriels. Enseigner, éduquer, apprendre ne vont pas de soi.

Pour donner, redonner le désir d'apprendre, restaurer l'estime de soi, trouver, retrouver le chemin des apprentissages, l'école doit proposer des chemins spécifiques. Pour certains enfants, les aides spécialisées font partie des moyens nécessaires et complémentaires : dans ou hors la classe, en individuel ou en petit groupe selon les besoins identifiés.

Les RASED, lorsqu'ils fonctionnent avec une équipe complète et qualifiée, sur un secteur permettant un travail de proximité et relationnel de qualité auprès des parents, des enseignants, des élèves, sont reconnus comme indispensables et efficaces par les partenaires de l'Ecole, notamment par les parents d'élèves.

Parce que la question de la difficulté scolaire et de la réussite pour tous les élèves est une préoccupation première des acteurs et partenaires de l'Ecole que nous sommes, ce dispositif pertinent dans l'Ecole, qui mène un travail efficace auprès des enfants rencontrant des difficultés et de leur famille, doit être conforté.

Pour que le travail de prévention et de remédiation de la difficulté scolaire puisse continuer et répondre aux besoins de l'Ecole, nous demandons le maintien et le renforcement du dispositif RASED avec :

- ses trois fonctions complémentaires qui apportent les aides spécialisées : pédagogique, psychologique, et rééducative.
- ses missions de remédiation et de prévention en maternelle et en élémentaire sur le temps scolaire.
- un temps nécessaire au travail d'analyse et de mise en place des aides adaptées à chaque enfant, en équipe et en lien avec les familles et les enseignants.
- un secteur d'intervention cohérent avec des moyens pour couvrir les déplacements permettant durée et stabilité des aides.
- une augmentation du nombre de postes pourvus de personnels qualifiés sur les trois fonctions, ce qui implique un envoi suffisant d'enseignants en formation.
- une formation spécifique et qualifiante pour chacune des fonctions : psychologue, enseignant spécialisé chargé de l'aide rééducative, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique.

Les signataires (par ordre alphabétique) : A.F.P.E.N. (Psychologues de l'E N), A.N.C.P. (Conseillers Pédagogiques), F.C.P.E., F.N.A.M.E. (Associations des Maîtres E), F.N.A.R.E.N. (Associations des Rééducateurs de l'Education Nationale), F.O.F. (Orthophonistes), G.F.E.N., P.E.E.P., SE-UNSA, SGEN-CFDT, SMédEN-FO, SNUDI FO, SNUipp-FSU, SUD EDUCATION, UNSEN-CGT.

Le SNU-info « ASH premier degré » à destination des personnels spécialisés des écoles et établissements spécialisés est arrivé ces jours-ci. Ce numéro comporte, en page 7, l'interview de J-B Bernard, auteur d'une thèse sur les relations entre maîtres spécialisés et maîtres généralistes. Les propos qui y sont rapportés suscitent un certain nombre de réactions parmi les maîtres E. Ils n'engagent évidemment que leur auteur, et ne constituent en aucune manière la positions du SNUipp.

L'intégralité de la thèse est consultable sur le site de l'Université Lyon 2 :

http://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/theses/lyon2/2007/bernard_jb

Résultats CAPD stages CAPA-SH disponibles au 01 30 32 21 88

Salaires : le compte n'y est pas Semaines contre le racisme

La FSU considère que la version finale du protocole d'accord sur le pouvoir d'achat proposé par le ministre de la fonction publique ne répond pas aux revendications portées par les personnels lors des derniers mouvements, même si le ministre a été contraint de faire évoluer ses positions sur un certain nombre de points notamment :

- annonces de mesures générales limitées alors qu'il les excluait il y a trois mois
- extension du champ des bénéficiaires de la « garantie individuelle de pouvoir d'achat »
- réécriture de la partie concernant les carrières et la grille avec prise en compte de l'idée d'une « reconstruction » de la grille
- nouvelles mesures pour l'action sociale

Cependant l'on reste très loin de ce que nous revendiquons : avec 0.8% d'augmentation, non seulement l'inflation n'est même pas couverte et le passif reste entier mais il va s'accroître.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat ne se justifie que parce que le gouvernement prévoit de refuser durablement l'indexation du point d'indice sur l'inflation : une sorte de filet de sécurité qui n'interviendra que tous les 4 ans pour une partie des personnels et accentuera l'individualisation des rémunérations. La reconstruction de la grille est mise en relation avec le projet d'une fonction publique de métier que nous combattons.

Et surtout ce texte reflète un projet gouvernemental qui est bien de pérenniser durablement les mécanismes qui contribuent à une paupérisation continue des rémunérations, à un écrasement de la grille et à une individualisation accrue.

C'est pour cela que la FSU a décidé de ne pas signer le protocole d'accord.

Comme tous les ans, l'édition 2008 des « *Semaines d'éducation contre le racisme* » trouve son point d'orgue le 21 mars, journée mondiale de lutte contre le racisme. Le collectif national, composé de 24 organisations (associations, syndicats, dont le SNUipp, la FSU et les mouvements d'éducation populaire), partage la conviction que le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations peuvent être éradiqués par l'action collective et l'éducation. Par des actions variées, le collectif informe, éduque et agit tout au long de l'année et en particulier le 21 mars pour faire reculer ce fléau. De nombreux outils à vocation pédagogique sont disponibles auprès des organisations partenaires.

Renseignements sur <http://semaines.cidem.org/>

**semaines
d'éducation
contre le
racisme**

**21 MARS 2008
JOURNÉE MONDIALE DE
LUTTE CONTRE LE RACISME**

Le 21 mars a été proclamé « *journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* » en 1966 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en commémoration du 21 mars 1960 où à Sharpeville en Afrique du Sud, 69 personnes ont été tuées lors d'une manifestation pacifique contre l'apartheid.

Sauvergardons la laïcité de la République : signez la pétition

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République. La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses. Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin. Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité. C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Signez la pétition : <http://www.appel-laique.org>

Carte scolaire 2008/2009

Le ministère a décalé les opérations de carte scolaire après les élections municipales car les limites du budget 2008 vont aboutir à des situations particulièrement tendues.

Malgré une dotation de 25 postes pour le Val d'Oise à la rentrée 2008, qui marque une première prise en compte de la situation préoccupante de notre département, ces moyens ne permettent pas de rattraper les retards accumulés depuis des années et d'améliorer l'existant. La situation ne cesse de se dégrader. Pour mémoire le Val d'Oise a perdu 26 postes à la rentrée 2007 et s'est vu dans l'obligation de recruter 80 Listes complémentaires depuis septembre 2007 pour faire face notamment aux problèmes de remplacement de postes vacants. Les chiffres de votre école, vos remarques permettent aux représentants du SNUipp de mieux défendre l'ensemble des situations et de faire connaître les besoins incontournables pour des exigences de qualité de l'Ecole publique.

Ville : _____ **circonscription :** _____

Ecole **maternelle** **ZEP**
élémentaire **REP**
primaire (mat + elem)

Tél. : Courriel :

Nombre de classes actuel : _____ **Décharge de direction :** 0 0,25 0,50 1

Effectifs actuels	
2 ans	
3 ans	
4 ans	
5ans	
CP	
CE 1	
CE2	
CM1	
CM2	
TOTAL	

Prévisions 2008-2009	
2 ans	
3ans	
4 ans	
5 ans	
CP	
CE 1	
CE2	
CM1	
CM2	
TOTAL	

Préparation de la rentrée 2008-2009
CTPD groupe de travail 20 mars 2008
CTPD 27 mars 2008
CDEN 31 mars 2008
CTPD ajustements 22 mai 2008

Renseignements complémentaires éventuels

(classes spécialisées CLIS, intégrations, scolarisation effective des moins de 3 ans, CLIN, constructions prévues, problèmes de locaux scolaires, évolution démographique particulière...)

Dans le travail de préparation, quelle(s) mesure(s) a (ont) été évoquée(s) par l'IEN

(si demande d'ouverture ou de non-fermeture, arguments, point de vue de l'IEN)

Retourner cette fiche, accompagnée de documents complémentaires éventuels au

SNUipp Val d'Oise Maison des syndicats 26, rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Fax : 01 30 32 39 12

Tél : 01 30 32 21 88

courriel : snu95@snuipp.fr

<p>Enquête à transmettre impérativement avant le 26 mars (dernier délai) Ce document est téléchargeable sur http://95.snuipp.fr</p>

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
 Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2008.
 Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2007/2008

échélon	instit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

ATTENTION : Montants en EUROS

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75•
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise _____
 _____ Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
 Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : _____ (10 max d'oct. à juillet)
 _____ Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
 adresse
 Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet

 N° de compte Clé

 Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
 405.975

ORGANISME CREANCIER
 SNUipp Val d'Oise
 26 rue Francis Combe
 95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....

C'est décidé, je me syndique